



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	12
votants	15

OBJET :

Budget principal –
Décision modificative
n°1

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le - 6 JUIL. 2021 SLOW

ID : 031-213102247-20210705-DEL_2021_03_03-BF

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2021-03-03

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet, à 20 heures

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 30 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. COLLA, Président de séance pour cette délibération.

Présents : M. SAULNERON, M. BRATUCCI, Mme BRESSOLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, Mme GALLEGO, Mme GEVREY, M. LARQUE, M. MARTINEZ, Mme RENAUD

Absents excusés : Mme FOURMENT (Procuration à Mme BRESSOLE), M. FRATUS (Procuration à Mme GALLEGO), M. GABAS (Procuration à M. SAULNERON)

Absents non excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu la délibération municipale n°2021-02-07 relative au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2021,

Vu le budget primitif de la commune 2021,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal,

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (3 contres) :

- **Décide** d'adopter la décision modificative n°1 au budget communal pour l'exercice 2021 telle que détaillée comme suit :

Investissement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
2051 (20) : Concessions et droits similaires	2 000,00	001 (001) : Excédent d'investissement reporté	57 820,00
21318 (21) - 137 : Autres bâtiments publics	7 000,00		
21318 (21) - 175 : Autres bâtiments publics	10 000,00		
21318 (21) - 192 : Autres bâtiments publics	11 000,00		
2152 (21) : Installations de voirie	7 000,00		
2158 (21) - 140 : Autres install., matériel et outillage techniques	6 820,00		
2158 (21) - 193 : Autres install., matériel et outillage techniques	5 000,00		
2184 (21) - 137 : Mobilier	3 000,00		
2188 (21) : Autres immobilisations corporelles	6 000,00		
TOTAL	57 820,00		

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le - 6 JUIL. 2021

ID : 031-213102247-20210705-DEL_2021_03_03-BF

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
60612 (011) : Energie - Electricité	5 000,00	73111 (73) : Impôts directs locaux	47 878,00
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	5 000,00		
6065 (011) : Livres, disques, cassettes (médiathèque)	2 000,00		
6135 (011) : Locations mobilières	2 000,00		
615228 (011) : Autres bâtiments	2 000,00		
615231 (011) : Voiries	2 000,00		
61558 (011) : Autres biens mobiliers	7 000,00		
6156 (011) : Maintenance	5 000,00		
6184 (011) : Versements à des organismes de formation	3 000,00		
6188 (011) : Autres frais divers	3 000,00		
6228 (011) : Divers	1 500,00		
6238 (011) : Divers	2 000,00		
6451 (012) : Cotisations à l'URSSAF	8 370,00		
65888 (65) : Autres	8,00		
TOTAL	47 878,00	TOTAL	47 878,00

TOTAL général	105 698,00	TOTAL général	105 698,00
----------------------	-------------------	----------------------	-------------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Patrick SAUVERON

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>